



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le 20 Octobre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19/ Point de situation en Guadeloupe (du lundi 11 Octobre au dimanche 17 Octobre 2021, semaine 41)

La situation continue à évoluer favorablement à la fois sur le front hospitalier et sur le front de l'épidémie. Le taux de positivité est à 1,9 % et le taux d'incidence de 41,4 /100 000 habitants passe en-dessous du seuil d'alerte. Toutefois la vigilance de tous est essentielle car le virus continue de circuler.

Epidémiologie :

Pour la semaine du 11 Octobre 2021 au 17 Octobre 2021 (semaine 41), le nombre de nouveaux cas positifs dépistés sur le territoire est de **156** (*source SI-DEP ARS, personnes testées en Guadeloupe*) contre **202** (*données consolidées*) pour la semaine 40.

190 cas positifs au total sont comptabilisés par Santé publique France qui intègre dans ses chiffres les personnes ayant une résidence principale en Guadeloupe et testées aussi bien dans l'hexagone que dans notre département. Ce chiffre est en diminution de 26,4 % par rapport à celui de la semaine **40** (*258 données consolidées*). En prenant en compte les *données consolidées*, cela porte à **54 350, le nombre de cas cumulés de coronavirus confirmés par tests PCR et antigéniques pour des résidents guadeloupéens ou des personnes testées localement depuis début 2020.**

En semaine 41, **12 321 tests supplémentaires** (RT-PCR et test antigéniques) ont été réalisés pour des résidents guadeloupéens (*faits sur le territoire et hors du territoire*) versus **12 640** (*données consolidées*) en semaine 40. Il a été enregistré un **nombre total de 495 286 analyses** réalisées depuis le début de l'épidémie.

L'ARS dénombre **6 720 tests antigéniques** réalisés sur le territoire en semaine 41 contre **6 671** la semaine passée.

Le variant DELTA circule toujours majoritairement.

Au cours de la semaine 2021-41, **aucun cluster n'a été déclaré.**

Mesures barrières

Afin de maintenir la dynamique épidémique favorable, le respect des gestes barrières associé à la vaccination sont indispensables.

Il est important de bien comprendre que nous formons une chaîne de protection et que le relâchement de certains favorise la diffusion de l'épidémie avec des conséquences lourdes pour les plus fragiles.

En cas de suspicion de contamination, avec ou sans symptômes, il est impératif de s'isoler en attendant de faire son test de dépistage. Il faut joindre son médecin par téléphone avant de se déplacer, ou en cas d'absence, contacter l'association de garde médicale ADGUPS au 05 90 90 13 13.

En famille, l'isolement d'un cas confirmé parmi d'autres membres de la famille non encore contaminés, doit être aussi la règle pour éviter la diffusion intra familiale du virus.

En cas de persistance ou d'aggravation des symptômes, il faut contacter par téléphone votre médecin traitant ou l'ADGUPS au 05 90 90 13 13. Appelez le SAMU (centre 15) en cas de symptômes importants, en particulier la gêne respiratoire.

Les personnes fragiles, de tout âge, souvent porteuses de maladies chroniques, doivent continuer à se protéger impérativement grâce aux gestes barrières mais aussi en refusant les contacts physiques (embrassades, accolades...). En cas de symptômes, ces personnes sont invitées à contacter leur médecin traitant dès les premiers signaux. N'attendez pas d'avoir des signes graves !

Une vigilance est toujours demandée aux ambulanciers et autres transporteurs des personnes malades et/ou immunodéprimées. Même vaccinées, elles doivent être transportées seules. Le port du masque est obligatoire et les mesures d'hygiène doivent être respectées par tous.

Hospitalisations / Décès

En cette semaine 41 d'après les données SIVIC exploitées par Santé publique France, il y a eu **14 nouvelles hospitalisations COVID en Guadeloupe** et **5 nouvelles admissions en soins critiques (réanimation et soins intensifs et continus)**. Le nombre de cas graves est toujours lié à des patients fragiles présentant des comorbidités.

Selon les données Sursaud/Oscour (exploitation Santé publique France), on comptabilise par ailleurs **18 passages aux urgences du CHU pour suspicion de COVID, 5 aux urgences du CHBT et 1 à la clinique des Eaux Claires.**

Le plan blanc des hôpitaux et cliniques qui accueillent les patients COVID, reste activé. Hier soir, nous étions à **35 lits de réanimation activés (30 au CHUG, 5 au CHBT)** auxquels s'ajoutent **13 lits de soins critiques. 31 patients étaient en réanimation (dont 12 patients covid).**

29 patients étaient hospitalisés en service de médecine COVID **sur les 77 lits ouverts** dans les différents établissements.

23 patients post-COVID étaient en SSR (soins de suite et réadaptation).

A ce jour et depuis l'apparition de la quatrième vague, ce sont au total **63 patients** qui ont été évacués vers l'hexagone.

Selon SIVIC, **5 patients sont décédés** en semaine **41** dans les établissements hospitaliers de Guadeloupe. Soit 4 hommes et 1 femme, le plus jeune était âgé de 67 ans et le plus âgé avait 80 ans. La moyenne d'âge est de 74,2 ans.

Ces données ne prennent pas en compte à ce jour les décès survenus en ville.

Un appel à la prudence reste lancé aux usagers de la route afin d'éviter la survenue d'accidents potentiellement lourds de conséquences tant au plan humain qu'au niveau de la prise en charge hospitalière.

Les indicateurs de suivi de l'épidémie :

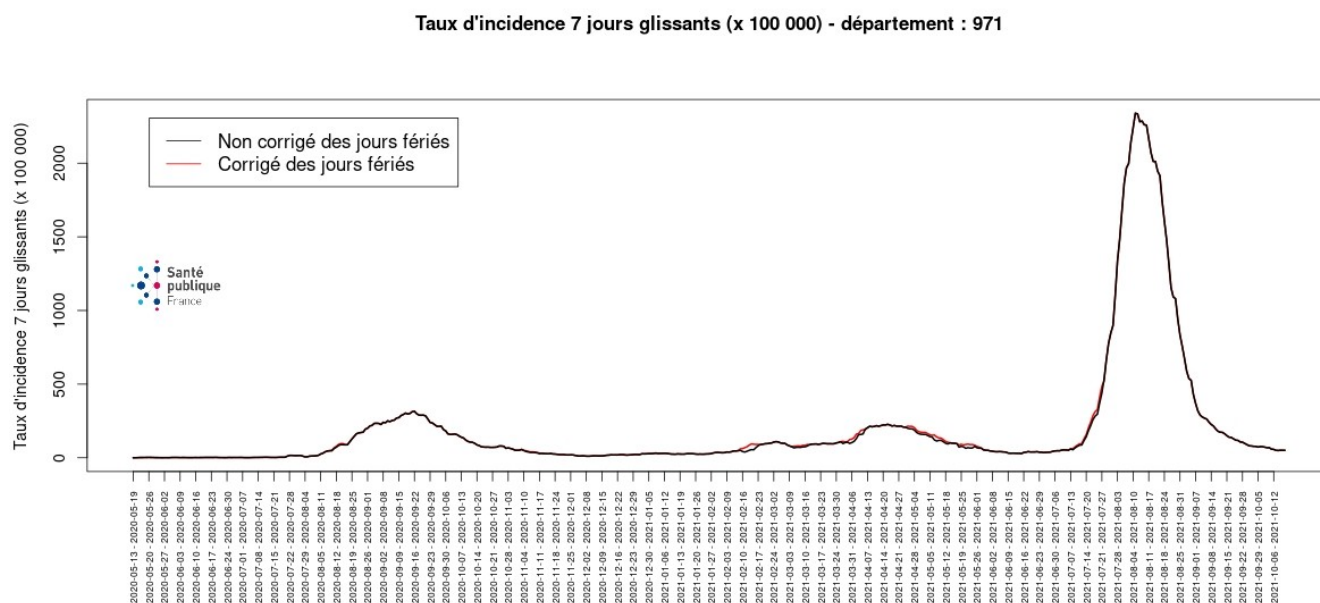
L'ARS suit avec vigilance les indicateurs suivants :

Le taux d'incidence mesure le nombre de personnes positives à la Covid-19 sur 100 000 habitants sur une période d'une semaine. Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à **10/100 000** habitants et un seuil d'alerte à **50/100 000** habitants.

Si on considère l'ensemble des **résidents en Guadeloupe entrés dans SI-DEP** (données Santé publique France), le taux d'incidence de **50 /100 000** hab. est en diminution de 26,4 % par rapport à la semaine précédente (68 /100 000 hab., données consolidées).

Si on considère uniquement les **personnes testées sur le territoire**, le taux d'incidence est en baisse, estimé en semaine 41 à **41,4 /100 000** habitants versus **53,6 /100 000** (données consolidées) en semaine 40 (Source *SIDEP ARS*).

Graphique 1 :



Source : *Santé Publique France*.

Le graphique 1 présente l'évolution du taux d'incidence en Guadeloupe (sur 7 jours glissants) du 13/05/2020 au 17/10/2021. Pour les 7 derniers jours glissants (du 11/10/2021 au 17/10/2021), ce taux est en diminution comparé aux 7 jours glissants précédents (du 04/10/2021 au 10/10/2021).

En semaine 41 et en comparaison des valeurs de la semaine 40, les **taux d'incidence ont diminué dans la plupart des zones du territoire, sont globalement en dessous du seuil d'alerte.**

À titre d'illustration les taux sont les suivants :

Marie-Galante (**65,1 / 100 000** versus 102,2 / 100 000 en semaine 40), le Nord Basse-Terre (**51,4 / 100 000** versus 54 / 100 000), CAP Excellence (**26,9 / 100 000** contre 63,8), Grand Sud Caraïbe (**38 /100 000** versus 48,5 /100 000), le Nord Grande-Terre (**26 / 100 000** versus 36,3), à la Désirade (**0 /100 000** versus 138,1).

A contrario, nous observons une augmentation du taux d'incidence à la CARL (**44,3 / 100 000** versus 30), aux Saintes (**38,8 / 100 000** contre 0)..

Le taux de positivité mesure le nombre de personnes positives à la Covid-19 / nombre de tests réalisés sur une semaine. Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à 5 % et un seuil d'alerte à 10 %.

Le taux de positivité des tests réalisés pour les résidents de Guadeloupe quel que soit le lieu de prélèvement (*données Santé publique France*) est inférieur au seuil de vigilance. Il est de **1,5 %**, stable par rapport à la semaine précédente (**2 %**).

Le taux de positivité des tests réalisés en Guadeloupe (*données SIDEPA ARS*) suit la **même tendance** en passant à **1,9 % contre 2,4 % en S40 (données consolidées)**.

Le facteur de reproduction effectif du virus (R) représente le nombre moyen de personnes qu'une personne infectée peut contaminer. La variation du R dépend du comportement de chacune et de chacun d'entre nous. Le R effectif calculé sur les prélèvements réalisés du 10/10/2021 au 16/10/2021 était de **0,76 significativement inférieur à 1 (traduisant une régression de l'épidémie)**.

Les campagnes de tests :

La campagne de dépistage en communes se poursuit. Voici la liste des prochaines communes qui accueilleront la campagne de dépistage itinérante :

➤ **Semaine 42 :**

Le 21/10/2021, Abymes, parking du centre commercial Milénis, de 7h30 à 11h30

➤ **A venir semaine 43 :**

Le 26/10/2021, Grand-Bourg de Marie-Galante, de 7h30 à 11h30

Le 28/10/2021, Le Gosier, Pôle Administratif, de 7h30 à 11h30

Le 29/10/2021, Abymes, parking du centre commercial Milénis, de 7h30 à 11h30

Point vaccination:

La loi n° 2021-1040 du 5 aout 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire prévoit l'obligation vaccinale des personnes travaillant dans les secteurs sanitaire, social et médico-social, ainsi que la mise en place du « passe sanitaire » pour l'accès à certains lieux. L'obligation concerne tant les personnels soignants que les personnels

administratifs et techniques exerçant dans les centres hospitaliers, les cliniques, les maisons de retraite, les établissements pour personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les professionnels ou bénévoles qui travaillent au contact des personnes âgées ou fragiles, y compris à domicile :les aides à domicile accompagnant les personnes fragiles âgées (bénéficiaires de l'APA) et handicapées (bénéficiaires de la PCH, qu'elles interviennent en tant qu'employées de services à domicile, ou directement salariées par un particulier employeur.

L'obligation est applicable également aux :

- professionnels de santé libéraux, conventionnés ou non ainsi qu'aux salariés qui partagent leurs locaux.
- transporteurs sanitaires,
- services de santé au travail,
- personnels militaires
- pompiers (professionnels et bénévoles),

Les premières orientations concernant les modalités de la mise en œuvre de cette obligation vaccinale sur nos territoires ultramarins ont été dessinées avec les directeurs d'établissements, les URPS et les ordres des professionnels de santé en conformité avec les instructions du ministre des solidarités et de la santé.

En revanche, les professionnels de crèches, d'établissements ou de services de soutien à la parentalité ou d'établissements et services de protection de l'enfance ne sont pas concernés par l'obligation vaccinale à ce jour.

Pour les collégiens, les lycéens et les étudiants non soumis à l'obligation vaccinale, des campagnes de vaccination spécifiques sont déployées dans des établissements scolaires depuis le retour à l'école en septembre afin d'encourager la vaccination. Des séances peuvent être également organisées à leur attention. .

La vaccination des agents publics de l'Etat sera facilitée par leur employeur et des autorisations spéciales d'absence pourront être accordées pour le temps strictement nécessaire à ces agents y compris pour accompagner leurs enfants à un rendez-vous vaccinal

Vous pouvez justifier de votre statut vaccinal de la façon suivante :

- **statut vaccinal complet à la COVID (2 doses) :**
 - joindre une attestation certifiée de vaccination contre la COVID 19, téléchargeable sur <https://attestation-vaccin.ameli.fr>
- **statut vaccinal incomplet (1 dose) :**
 - joindre un justificatif de 1^{ère} injection, téléchargeable sur <https://attestation-vaccin.ameli.fr>
- **en l'absence d'engagement du schéma ou d schéma vaccinal complet**
 - **antécédent d'infection à la COVID de plus de 11 jours et de moins de 6 mois :**
 - joindre un certificat de rétablissement en cours de validité, téléchargeable sur <https://sidep.gouv.fr>
 - **contre-indication médicale à la vaccination contre la COVID 19 :**

- **joindre un certificat médical de contre-indication à la vaccination contre la COVID-19**

Nous devons accélérer la vaccination afin de protéger les plus fragiles mais aussi créer une immunité collective dans notre archipel.

Des séances supplémentaires sont proposées le samedi par certains centres de vaccination ou sur des jours ouvrables.

Face à cette flambée épidémique, la vaccination constitue la pièce maitresse de la sortie de crise.

La vaccination est ouverte à l'ensemble de la population âgée de 12 ans et plus. L'accès aux centres de vaccination se fait avec ou sans RDV. Des opérations « d'aller vers » sont aussi régulièrement organisées sur le territoire.

La liste des centres de vaccination s'établit comme suit :

- Centre Hospitalier de Sainte-Marie à Marie Galante,
- Centre de vaccination de Deshaies,
- -Centre Hospitalier de Capesterre Belle Eau,
- Centre Hospitalier de la Basse-Terre,
- Centre éphémère du Carmel à Basse-Terre,
- Centre Hospitalier Universitaire de la Guadeloupe, Pointe-à-Pitre pour les professionnels de santé,
- Centre Hospitalier Louis-Constant Fleming à Saint-Martin,
- Centre de vaccination de Vieux-Habitants,
- Centre Hospitalier de Bruyn à Saint-Barthélemy,
- Centre médico-social de Saint-Barthélemy,
- Centre de vaccination du Moule,
- Centre de vaccination de Morne-À-L'eau,
- Maison de santé pluri professionnelle (MSP) « le Souffle du Nord » à Port-Louis,
- Centre de vaccination de l'URPS médecins libéraux à la maison médicale de garde de Chauvel : la vaccination des personnes se fait sur inscription, par leurs médecins traitants,
- Vaccinodrome Pôle Caraïbes : à l'aéroport ouvert tous les jours, du lundi au dimanche de 8h à 18h
- Vaccinodrome du vélodrome de Gourdeliane : ouvert du lundi au dimanche de 8h à 18h. Le vaccibus lui est rattaché.

Quatre (4) centres de vaccination éphémères portés par le conseil départemental, en partenariat avec l'URPS des pharmaciens libéraux, avec l'appui de l'ARS sont ouverts :

- Rue Lethieres au CLAS de Sainte-Anne (à proximité du stade municipal). RDV à prendre au **06 90 26 35 10**
- Rue de la Piéta au CLASS (centre local d'actions sanitaires) de Port-Louis RDV à prendre au **06 90 34 76 19**.
- CLAS d'Anse-Bertrand. RDV à prendre au **06 90 35 90 09**

- Complexe Gaël MONFILS à Petit-Bourg. RDV à prendre au **06 90 35 90 92**

Le VACCIBUS poursuit ses tournées de vaccination Grande-Terre selon un planning suivant :

- Mercredi 20 Octobre : Anse-Bertrand
- Jeudi 21 Octobre : Morne-À-L'eau
- Vendredi 22 Octobre : Pointe-à-Pitre

Les modalités de prise de RV dans les centres de vaccination pour les personnes prioritaires et résidentes en Guadeloupe et dans les îles du nord demeurent inchangées :

- Une inscription via son médecin traitant ;
- Une inscription en ligne via internet, via les plateformes de RDV choisies par ces centres de vaccination, sur le site de Sante.fr ;
- Une inscription via un numéro d'appel unique pour notre région (Guadeloupe et îles du Nord) sur la plateforme dédiée au public et aux professionnels « TAP/RIPOSTE COVID 19 » au 05 90 99 14 74 du lundi au dimanche de 8H à 17H.

Sur appel téléphonique les personnes de plus de 75 ans se voient proposer des rendez-vous de vaccination prioritairement dans les centres de vaccination.

Campagne de rappel

La campagne de rappel du vaccin COVID concerne :

- **les personnes de plus de 65 ans**
- **les personnes à très haut risque de forme grave**
- **les personnes présentant des pathologies facteurs de risques de forme grave**
- **les personnes sévèrement immunodéprimées et les adultes de leur entourage**
- **les personnes ayant reçu le vaccin Janssen**
- **les professionnels de santé, l'ensemble des salariés des secteurs de la santé et du médico-social, les aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables, les professionnels du transport sanitaire, les pompiers, quel que soit l'âge et le mode d'exercice**

La dose de rappel peut être administrée à ce jour préférentiellement avec le vaccin PFIZER :

- **6 mois après un schéma vaccinal complet,**
- **dès 4 semaines après l'injection pour les personnes ayant été vaccinées par le vaccin Janssen**

Il suffit de prendre RDV auprès du professionnel de santé de votre choix ou en centre de vaccination

Au Mardi 19 octobre 2021 :

235 017 injections cumulées en semaine 41 en Guadeloupe versus 230 906 en semaine 40, soit 4 111 injections de plus :

Pfizer : 196 280 injections dont 110 362 1^{ères} injections et 84 362 2^{ièmes} injections et 1 556 3^{ièmes} injections

AstraZeneca : 6 167 injections dont 3 798 1^{ères} injections et 2 369 2^{ièmes} injections

Moderna : 32 570 injections dont 18 134 1^{ères} injections et 14 436 2^{ièmes} injections

6 306 adolescents de 12 à 17 ans ont reçu la 1^{ère} injection et 1 659 ont reçu la 2^{ème} injection à ce jour en Guadeloupe

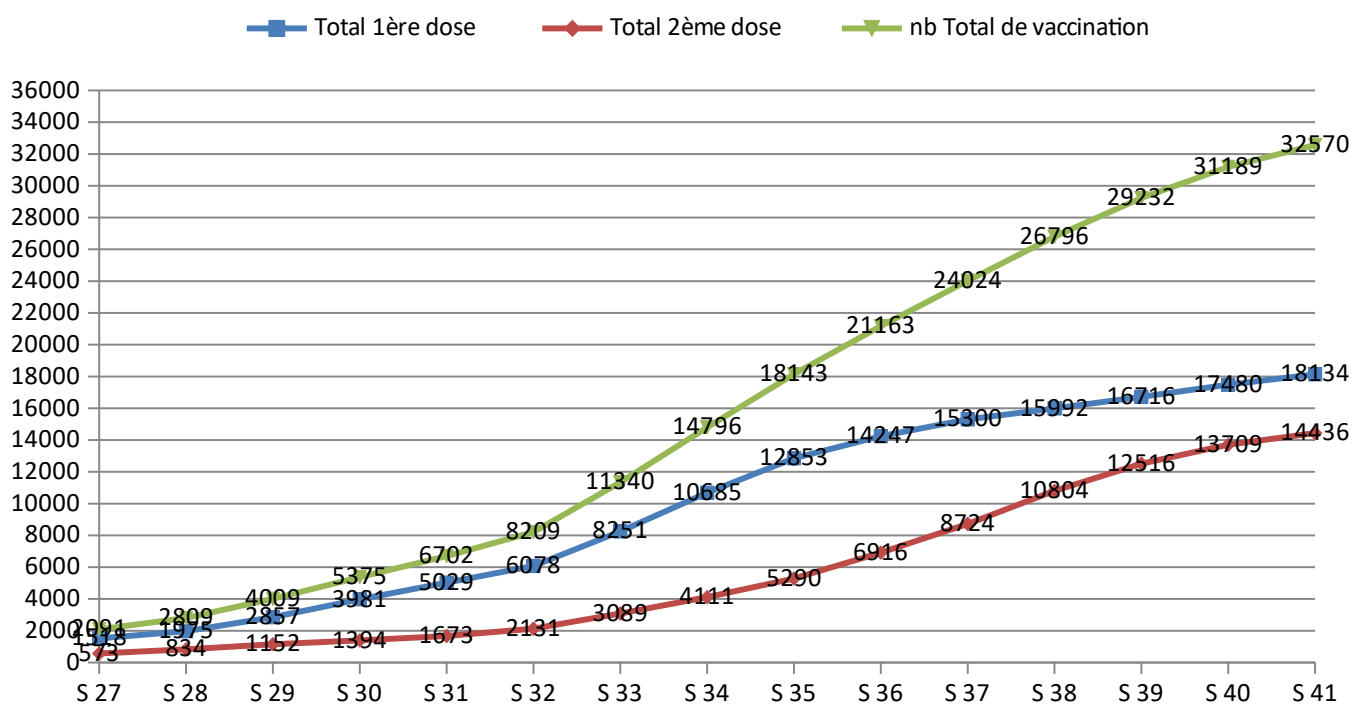
Taux de couverture vaccinale des moins de 18 ans en 1^{ère} injection : 17,97 %

Taux de couverture vaccinale (au moins une injection) des personnes de plus de 18 ans :

- Guadeloupe : **45 %**
- Saint-Martin : **46,22 %**
- Saint-Barth : **79,25 %**

Taux de couverture vaccinale (au moins une injection) de la population de plus de 12 ans en Guadeloupe: 42,13 %.

Graphique 2 : Evolution de la vaccination en ville (Moderna).



Information sur le QR Code

Toute personne vaccinée contre le COVID peut obtenir son attestation papier de vaccination dans laquelle est insérée le QR Code nécessaire pour la constitution du pass sanitaire en France à partir du 9 juin :

- soit en la réclamant après sa vaccination en centre ou auprès du médecin ou du pharmacien.
- soit en la téléchargeant en format PDF à partir du site Ameli.fr (<https://attestation-vaccin.ameli.fr>) ; vous pouvez ainsi l'imprimer, l'enregistrer sur votre téléphone ou l'intégrer dans l'application mobile TOUS ANTI COVID que vous aurez téléchargée préalablement.

Il suffira de flasher de QR code situé sur le côté droit de l'attestation et celle-ci sera automatiquement conservée dans l'application mobile TOUS ANTI COVID.

Elle pourra servir de preuve officielle de vaccination dans les lieux où elle est demandée (manifestations, grands rassemblements par exemple)

Si vous avez la preuve de votre vaccination et que vous n'êtes pas encore en possession de cette attestation (ou n'arrivez pas à l'obtenir via Ameli.fr), vous pourrez profiter d'une consultation chez votre médecin pour lui demander de vérifier que votre nom figure bien dans l'application VACCIN COVID à laquelle il a accès et, à défaut, lui demander de procéder à votre inscription sur la base de votre carnet de vaccination. Cette solution exceptionnelle vous permettra d'avoir votre QR code sur l'attestation papier qu'il va vous remettre.

La plateforme TAP/RIPOSTE COVID-19 est toujours à l'écoute au 05 90 99 14 74. Si vous souhaitez vous faire vacciner ou si vous êtes médecins, infirmiers volontaires, nous recensons vos demandes.

En cas de suspicion de COVID, contactez votre médecin traitant ou l'ADGUPS (tél : 0590 90 13 13) pour avoir un médecin généraliste ou bien le SAMU (faire le 15).

Signalez vos symptômes au médecin

Renforçons tous notre vigilance. Respectons les gestes barrières.

Ne lâchons rien. Plus que jamais tenons ensemble.

La seule protection connue à ce jour contre le COVID est la VACCINATION